



## MAIRIE D'ARZVILLER

Jours d'ouverture :  
Mardi, Jeudi et Vendredi

### Permanences

Secrétaire de Mairie :

Mardi et Vendredi de 17h à 19h

Jeudi de 10h à 12h

1er Adjoint : Mardi de 17h à 19h

2e Adjoint : Jeudi de 10h à 12h

Maire : de 19h à 20h

Tel Maire et Adjoint : 03.87.07.91.01

Tel secrétariat : 09.61.01.04.36

E-mail : [mairie-arzviller@wanadoo.fr](mailto:mairie-arzviller@wanadoo.fr)

Blog : <http://mairie-arzviller.hautetfort.com>

# AVIS MUNICIPAL

janvier 2008

N° 1

## Recensement National

Les jeunes gens et jeunes filles nés en **janvier, février et mars 1992** sont priés de se présenter en mairie **entre la date anniversaire de leurs 16 ans et la fin du 3ème mois suivant** en vue du recensement national de la **1ère période de 2008**. Par exemple, un jeune né le 12 février 1992 devra se présenter en mairie entre le 12 février et le 31 mai 2008 pour se faire recenser. Pour information, la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD) se déroulera au cours du **2ème trimestre 2009**.

## à consulter

La documentation Française délivre des renseignements administratifs à tout usager à l'aide de son service téléphonique **3939 « Allô service public »** (du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30 et le samedi de 8h30 à 12h30) et de son portail internet **[www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)**. Ces 2 services visent à informer l'utilisateur sur des sujets de la vie quotidienne (perte de papiers d'identité, demande de prestations familiales, licenciement, contrat de location, ...) et à l'orienter vers les organismes administratifs lui permettant de connaître ses obligations, d'exercer ses droits et d'accomplir ses démarches.

## communiqué

L'Insee nous communique l'adresse suivante à consulter sur internet :

[http://www.insee.fr/fr/ffc/docs\\_ffc/etat\\_civil.htm](http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/etat_civil.htm)

Vous pourrez ainsi prendre connaissance des naissances, décès ou mariages

- par commune de 1996 à 2006
- par département, région et trimestre en 2005-2006

A remarquer que les données du recensement de 2007 ne sont pas encore prises en compte.

## Ligne 225 kV Marlenheim-Sarrebourg

Les travaux de dépose de la ligne 225 kV Marlenheim-Sarrebourg débuteront le **14 janvier 2008**.

Après l'achèvement des travaux, les propriétaires ou exploitants qui auraient subi des dégâts devront s'inscrire en mairie sur une liste.

Dès que la liste sera établie, un délégué passera la récupérer en mairie et contactera les intéressés afin de leur régler, après arrangement amiable, les dommages occasionnés.

## Fioul : prime de 150 €

Pour compenser les effets de la hausse du prix du pétrole, une " aide à la cuve " exceptionnelle de 150 euros est accordée aux ménages non imposables qui se chauffent au fioul. Cette aide avait été créée en 2005 et elle était jusqu'à présent d'un montant de 75 euros. Pour bénéficier de cette aide, qui ne concerne que la résidence principale, il faut se procurer **le formulaire de demande de l'aide exceptionnelle de 150 euros** auprès du centre des impôts ou de la trésorerie. Ce formulaire doit être adressé ensuite à votre trésorerie dont les coordonnées figurent sur votre avis de non imposition. N'oubliez pas d'y joindre les justificatifs nécessaires : copie de votre avis de non imposition pour les revenus de 2006, relevé d'identité bancaire, facture de fioul justifiant de l'achat ou de la livraison de fioul domestique, d'un montant minimum de 150 euros, établie au cours de la période comprise entre le 10 novembre 2007 et le 31 janvier 2008. L'aide sera versée par chèque ou par virement.

Le formulaire de demande est également disponible en mairie ou par internet sur les sites [www.minefi.gouv.fr](http://www.minefi.gouv.fr) et [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr).